

glais, $\frac{1}{2}$ do, $\frac{1}{4}$ do, $\frac{1}{4}$ do; 1 denier de la banque du Haut-Canada, $\frac{1}{2}$ do; 1 denier de la Province, $\frac{1}{2}$ do; $\frac{1}{2}$ de la banque de Montréal; $\frac{1}{2}$ do de la banque de Québec.

Une liste imprimée contenant les noms des membres et des principaux officiers de la Corporation avec le seau de la cité.

Deux plaques en plomb, sur une desquelles sont les noms de tous les membres de la Corporation de la cité de Québec et sur l'autre une inscription ayant rapport à la construction de l'édifice.

UNE CONDAMNATION A MORT.—Si la clémence exécutive n'intervient point pour mitiger la sentence portée mercredi dernier par la cour criminelle de Montréal, contre William John Hawlett, reconnu coupable d'avoir assassiné sa femme, le jour même où il avait été voir mettre à mort J. B. Desforges et sa complice, les Montréalais auront la douleur de voir dresser l'échafaud dans leurs murs deux fois en moins de six mois, car c'est le 17 décembre qui est le jour fixé pour ce drame funèbre.

La sentence portée contre Hawlett a été prononcée par l'Hon. juge Lafontaine assisté de l'Hon. juge Aylwin. De grosses larmes roulaient dans les yeux du digne magistrat, et son émotion était telle qu'il a été obligé de suspendre un moment la lecture du papier qu'il lisait. Cet état moral, auquel prenait part son collègue, était loin d'être partagé par le principal intéressé dans cette scène émouvante et solennelle. Le condamné semblait sourire et ne pas comprendre qu'en ce moment même, la justice des hommes comptait ces jous et en limitait le nombre.

Prisonnier,—lui a dit entre'autres choses le juge dans son admonition—vous avez en son jour nélaste pour la société tout entière, privé vos quatre enfants de leur mère. Je suis obligé à mon tour et bien malgré moi de les priver de leur père," et en disant ces mots, de grosses larmes roulaient sur ses joues. Quand donc la loi comprendra-t-elle que la vengeance n'est pas de la justice? et pour nous, comme pour tous les esprits sérieux, la peine de mort, qui n'est pas une peine, est une vengeance et non pas un châtiement.

On fait sonner bien haut la nécessité de l'exemple, son efficacité, le besoin d'imprimer dans les mauvais cœurs la terreur de la mort pour les détourner du crime. Voyez le résultat,—William Hawlett était l'un des trop nombreux spectateurs du drame judiciaire du 25 juin dernier. Il habitait dans le Griffingtown et avait par conséquent eu à traverser la ville dans toute sa longueur après avoir repu ses yeux du fatal spectacle et son esprit avait bien eu le temps de chasser ses émotions, de les analyser, d'en déduire telles conséquences que les partisans de l'échafaud voudront et cependant, c'est en rentrant sous son toit, peu d'heures après, qu'il a commis l'horrible meurtre pour lequel il a forfait sa vie. Où est la terreur? où est l'exemple? N'était-il allé au faubourg de Québec que

pour y voir comment on meurt en public et quelle dose d'énergie ou de repentir il faut avoir pour que la foule tumultueuse et pressée dise en se retirant avec précipitation: *Il est bien mort, il a fait bonne contenance, et d'autres lazzis de mauvais lieu dont nous ne salirons pas cette page?*

Hélas! en présence du résultat on serait tenté de le croire—*Courrier de Saint-Hyacinthe.*

Dans son numéro de samedi dernier, le *Journal de Québec*, n'est pas de cet avis. Parce qu'aux Etats-Unis on a cru être forcé de rétablir la peine de mort, la nécessité et encore moins l'efficacité n'est point prouvée.

Les Etats-Unis, d'après notre confrère, qui avaient virtuellement aboli la peine de mort y sont revenus forcément et non moins de 57 criminels y ont été exécutés dans une seule année.

Cela ne prouve qu'une chose, à savoir l'impuissance de l'échafaud. Or quant à l'impuissance, un genre de châtiement joint à l'impuissance, il faut le remplacer.

Comme on peut s'en convaincre par ce qui suit, le *Journal de Québec* montre le petit catéchisme au *Courrier du Canada*:

Qu'est-ce qu'être "en dehors des partis." C'est appartenir au parti libéral-conservateur!....

Qu'est-ce qu'"aimer dans l'acception la plus large du mot?" C'est avoir une haine aussi large que son âme!"

Le chapitre est court, mais comme dit l'anglais: *Sweet and short!*

S'il n'était permis de donner un petit conseil à un écrivain impartial, ce serait de lui faire connaître son sort.

S'il se décide à se risquer sur la pente difficile de dire, sans détour, la vérité, qu'il déclare la guerre au genre humain et ne donne ni ne reçoive quartier. S'il attaque les crimes des grands, ceux-ci le frapperont avec la main de fer de la loi, s'il loue leurs vertus quand, par hasard, ils en ont, alors ils deviendront la proie des calomnies d'une basse populace. Mais s'il s'attache à la vérité qu'il s'attend à être maltraité par tous les partis; alors il peut marcher hardiment; et c'est la résolution que je prends moi-même.

De Foe.

Ces quelques lignes que nous traduisons bien imparfaitement, définissent notre position bien mieux que nous le pourrions faire nous-même, et résument toute notre pensée.

M. H. L. Langevin le maire actuel se cramponne à ses douze cents piastres, que Soisfranc Baby veut donner à M. Andrew Stuart qui serait à la fois, maire, et l'avocat de Baby!

En serait-il signé des débetures!

Nous espérons que les citoyens s'auront choisir meilleur que les deux concurrents actuels.

On parle fortement d'élire M. Scott, quincallier. Voilà au moins, un homme pratique, et comme il est entendu, que cette année, les honneurs de la cité doivent être faites par un citoyen parlant la langue anglaise, nous ne voyons point, jusqu'à présent, qu'il pourrait être fait un meilleur choix.

L'honorable Belleau disait l'autre jour, à un sien ami, que le climat de Toronto lui était très convenable, et que du moment qu'il était à Québec il tombait malade! (*Hear! hear!*)

Nous demanderons à monsieur N. F. Belleau s'il est trop malade pour recevoir son salaire? Il nous semble que s'il avait à cœur le bien de ses compatriotes, au lieu de rester à Québec, il remonterait bien vite à Toronto, ou d'un moment à l'autre les ministres peuvent être obligés de s'assembler.

Le grand banquet réformiste organisé en faveur de l'ex-administration Brewin-Dorion aura lieu le 4 novembre prochain, à la salle Bonsecours. Le lendemain à la salle Bonaventure, on prendra en considération l'état déplorable du pays, et les moyens propres à faire réussir la cause du parti libéral.

ATTENTION.

Un personnage haut placé dans les régions ministérielles nous a informé charitablement que si nous persistons à dévoiler les abus politiques, le ministère nous fera mettre au violon!

Nous n'en croyons rien, parce que les ministres, dans l'état présent des choses, ne décideront pas à nous rendre un aussi grand service!

Une personne, digne d'être crue sur parole, nous informe qu'un ouvrier de Saint-Roch, ayant déclaré à M. G. H. Simard, que si les directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord ne commençaient point immédiatement le chemin, un orage terrible allait éclater sur eux, le vertueux élu de la fraude lui demanda naïvement:

—Croyez-vous qu'il soit possible que le peuple se soulève?

L'ouvrier répondit.

—C'est non seulement possible, mais certain!

—Si ça arrive nous aurons les canons pour nous défendre!

—Prenez garde, les canons pourraient bien être tournés contre vous! Dans tous les cas, donnez de l'ouvrage au peuple!

—Nous ferons pour le mieux, soupira saint Simard.

On nous a passé les noms suivants: avec prière de les publier. Ce sont les noms de nouveaux résignataires de la section Saint-Jean: — MM. Félix Larose, J. B. Bureau, Charon, Damaso Thibaulteau, Pludine Campagna et Félix Tessier.